

COMPTE RENDU

EMARGEMENT :

CA :

Présent(s) : BULTHE Marc, PETER Nicolas, GRENOUILLET Lionel, LEVASSEUR Catherine, BOURDENET Jean-Noël, VADOT Sébastien, DESSAIGNE Emmanuel et MANIQUET Sandrine.

Excusé(s) : FAURE Emilie, HEINTZ Martine, DESCOURSIERES Jacky.

COMITÉS DÉPARTEMENTAUX :

Présent(s) : FRENAISIN Franck (70/90), BOURDENET Jean-Noël (25).

Excusés : CETRE Jean-Marc (89), CLAYE Jérémy (58), CUENOT Sophie (39), ALLOMBERT Michel (71), HLASNY Christophe (21).

SALARIÉS :

Présent(s) : PAGUET Eva

Excusé(s) : BEDNARICK Sébastien, FURIC Ronan.

INVITÉS :

Présent(s) : LEGRAS Vincent (CTN)

Excusé(s) :

Début de la réunion à 19h45

Validation compte-rendu CA 13/09/2019

Ce compte-rendu a été envoyé le 08/11/2019.

Pas de remarques.

- Validé

CLOT : élus participants, responsable, organisation

- Trouver une solution claire d'organisation et de chaîne de responsabilités pérenne (jusqu'à renouvellement général novembre 2020)

La responsabilité de la CLOT est vacante.

Par conséquent, Lionel a contacté Sébastien Couval, Jean-Noël et Sophie. Ils gèreront leur domaine de compétence respectif, soit :

- Arbitres : Sébastien Couval
- JA : Jean-Noël Bourdenet
- GEO : Sophie Cuenot

- Valider une gestion des mails (boîte, accès et fonctionnement interne lecture/réponses/actions, ...)

Jean-Noël donne son accord pour se charger provisoirement de la gestion de l'adresse mail (Eva : transmettre les accès).

Conseil des présidents de comités

La réunion annuelle des présidents de Comité doit se dérouler chaque dernier vendredi du mois de Novembre, comme convenu lors de la réunion du CA le 15 Mars 2019. La prochaine réunion devait donc avoir lieu le Vendredi 29 Novembre 2019.

Lionel est chargé de relancer Christophe HLASNY pour savoir s'il peut envoyer un Doodle aux Comités, ou sinon Lionel s'en chargera.

Validation d'un cadre administratif de fonctionnement pour les contrats des formateurs

Le CA de la Ligue souhaite définir un cadre de gestion des contrats des formateurs.

Quelques points sont énoncés et chacun à l'occasion de s'exprimer.

- La Ligue n'est pas Organisme de formation., elle ne peut donc pas utiliser les contrats de formateur occasionnel.
- Un CDD d'intervention n'est pas envisageable pour la mise en place d'une action de formation. En effet, un employeur peut avoir recours au CDD d'intervention (d'usage de la CCNS) uniquement lors de l'organisation d'un événement d'ampleur exceptionnelle (Cf. avis écrit du service juridique du Cosmos).
- D'après le Cosmos, si la prestation de services n'est pas possible, le CDD classique se rapproche le plus du cadre légal et peut être utilisé exceptionnellement par la Ligue.
- Le lien de subordination n'existe pas dans le cadre de la prestation de services.
 - Il sera proposé à Jean-Marc que le comité 89 prenne en charge les contrats à Yan, avec refacturation à la Ligue.

Point salariés (suivi)

- Sébastien est en arrêt de travail. Il doit reprendre le 25 Novembre. Lionel a échangé avec lui par téléphone. Sébastien souhaite quitter la ligue et a demandé une rupture conventionnelle. Nicolas a rencontré Sébastien dans la semaine. Il évoque leurs échanges. Chacun à l'occasion de s'exprimer.
 - Validé à l'unanimité. La procédure de rupture sera enclenchée dès que possible.
- Les entretiens individuels annuels se sont déroulés le 15 Octobre.
 - Pas de demandes de formations particulières.
 - Il faudra réfléchir également à la localisation du siège de la ligue (santé Eva/télétravail, etc.). Les membres du Bureau souhaitent se laisser jusqu'au mois de juin pour définir les conditions, le lieu, etc.
 - Les prochains entretiens se dérouleront fin juin/début juillet.

Point Dialogue de Gestion

Ronan sera chargé de formaliser, avec l'appui de Vincent, le dépôt du dossier. Eva et Catherine seront en soutien pour la centralisation des pièces. Le dossier doit être déposé au plus tard le 25 Novembre.

Point Services Civiques

Florian réalise ses missions sous la responsabilité de Ronan, et Laurent sous la responsabilité de Sébastien.

Un meilleur suivi de leurs missions sera assuré par le Bureau.

Florian et Laurent seront invités aux réunions mensuelles des salariés lorsqu'elles se dérouleront à Chenôve.

Contenu des commissions Ligue : cadre, responsabilités, antécédents, liens, obligations, attentes, objectifs, moyens, etc., : définition d'une feuille de route (fiche de fonction ?) par commission

Point reporté au prochain CA.

Propositions commission compétition

- A valider :
 - CRJ4 : aucun candidat.
 - CRJ5 : Beaune est candidat (dimanche 17 Mai).
 - Validé
 - CIJ3 : le club de Belfort n'a plus la possibilité de l'accueillir, par conséquent, le club d'Héricourt se porte candidat.
 - Validé
- Sébastien était en charge de la communication, des déclarations sous Poona, etc.
 - Sébastien Vadot pourra expliquer à Laurent comment effectuer les déclarations Poona.

Questions diverses (si timing respecté et temps résiduel)

- Point information - réclamation Kévin Klein :

La Commission Réclamations et Litiges de la Ligue Bourgogne-Franche-Comté de Badminton a été saisie le 19 octobre 2019 par M. Kévin Klein. Ce dernier porte réclamation sur la légitimité du carton rouge reçu par sa personne lors du tournoi de l'AS Quetigny le samedi 12 octobre 2019 et invoque une erreur de forme dans l'attribution du carton. Sa demande a été refusée.
- Site internet :

Un avis à candidature sur Facebook doit être lancé pour la mise en place d'un nouveau site.
- AG FFBad Ordinaire :

Elle se déroulera les 25 et 26 Avril 2020.
 - Envoyer un mail de rappel aux personnes qui se sont présentées comme « délégués » lors de l'AG de la ligue 2019.
- AG FFBad Elective :

Elle se déroulera le 14 Novembre 2020. Le type de scrutin sera connu ultérieurement. Les AG électives des Ligues devront se dérouler entre le 15/11/20 et le 31/12/20.
- Prochaine réunion CA ligue :

Un Doodle sera envoyé afin de déterminer la date.

Fin de la réunion à 23h30

Lionel GRENOUILLET
Président de la ligue Bourgogne-Franche-Comté